

E-mail transmis à l'ADIL du Finistère

samedi 8 décembre 2007

Bonjour,

Merci de me renseigner sur la législation en vigueur et la procédure pour conduire le **syndic** et le **conseil syndical** à **contraindre** les **co-proprétaires récalcitrants** à effectuer la rénovation des murs et plafonds du hall d'entrée et de la cage d'escalier de mon immeuble.

Ces parties communes se trouvent dans un état de **vétusté avancée** nuisible à la **santé physique** et **morale** des résidents et l'immeuble se **paupérise**.

Il est également nécessaire de changer la porte d'entrée vétuste et de sécuriser l'immeuble par la pose d'un interphone.

Dans l'attente de votre réponse, croyez à mes meilleurs sentiments.

SILVIANE LE MENN